

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 site : www.snudifo13.org mail : contact@snudifo13.org
Mardi 6 janvier 2009

***** Le SNUDI-FO 13 souhaite à tous les collègues une bonne année 2009 *****

Grève et manifestations du 29 janvier 2008

Les Confédérations FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC et les organisations autonomes FSU, UNSA et Solidaires ont décidé d'une « journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier » avec « dans tout le pays des grèves et des manifestations ». Leur appel s'adresse aux « salariés du privé et du public, aux chômeurs et retraités », car les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités sont les « premières victimes » de la crise économique alors « qu'ils n'en sont en rien responsables ». Elle « met à mal la cohésion sociale et les solidarités » et « accroît les inégalités et les risques de précarité », ajoutent les syndicats ; « surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations ».

Pour FO, le 29 janvier, il faut bloquer le pays !

À partir du moment où les pouvoirs publics ne comprennent que le rapport de forces, il faut qu'ils mesurent la détermination des salariés et des syndicats. C'est pourquoi le Comité Confédéral National de Force Ouvrière appelle l'ensemble des travailleurs, du public comme du privé, le 29 janvier, à une journée de grève interprofessionnelle.

Pour Force Ouvrière, *"ce n'est pas aux salariés de payer les conséquences de la crise, Le gouvernement a été capable de trouver des milliards d'euros pour les banques et les entreprises et pas un centime pour les salariés alors que, pour bon nombre d'entre eux, c'est désormais une question de survie."*

Au niveau de la Fonction publique et de l'Education nationale, toutes les organisations syndicales appellent à la grève.

Stage de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire

La circulaire n° 2008-160 d'appel à candidature pour le stage de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire année 2009-2010 est parue au Bulletin Officiel n° 48 du 18-12-2008

<http://www.education.gouv.fr/cid23241/mene0800948c.html>

Les candidats doivent faire parvenir une **demande manuscrite directement à l'IA avant le jeudi 8 janvier 2008, délai de rigueur**, avec une enveloppe kraft demi format affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle pour envoi du dossier. Ceux-ci devront ensuite parvenir **à l'IEN avant le 15 janvier 2008, délai de rigueur**, pour envoi à l'IA avant le 22 janvier 2009.

Stage long de directeur d'établissement spécialisé (DDEEAS)

Même démarches et mêmes délais de rigueur à respecter.

Liste aptitude pour l'accès aux fonctions d'IEN, liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'EREA (Etablissement régional d'Enseignement adapté) ou de directeur d'établissement spécialisé

Les candidats doivent faire parvenir une **demande manuscrite à l'IA avant le jeudi 8 janvier 2008, délai de rigueur**, avec une enveloppe kraft demi format affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle pour envoi des dossiers d'inscription.

Candidatures au stage de préparation au CAPA-SH options B, C, D et F

(Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

La circulaire de l'IA du 3 décembre (sur le site) contient la fiche de candidature à remplir et à soumettre à l'avis de l'IEN. **Les dossiers seront reçus par les IEN jusqu'au lundi 26 janvier 2008**, pour envoi à l'IA avant le vendredi 6 février 2009. **Les enseignants intéressés sont invités à une réunion d'information le mercredi 7 janvier 2009 à l'IUFM d'Aix, salle E006, de 14h à 16h.**

RAPPEL : ANIMATIONS PEDAGOGIQUES et FRAIS DE DEPLACEMENT

Le SNUDI-FO rappelle que l'on ne peut obliger un enseignant à effectuer des déplacements sans le remboursement des frais auquel la réglementation, acquise par l'action syndicale, donne droit !

En l'absence d'ordre de mission ouvrant droit au remboursement des frais, ces déplacements relèvent du strict volontariat. Aucun collègue ne peut être inquiété s'il ne se rend pas à une « invitation » de l'Administration.

Signalez au syndicat toute pression ou abus d'autorité ! (tél. SNUDI-FO 13 04 91 00 34 22- 06 20 76 11 87- n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur si nous sommes momentanément absents.)